

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion : électronique du mardi 12 mai 2026

Présidente : Mme DELPIERRE.

Présents : MM. FIDON – KADRI - MADIOT - PRETOT - RICCI.

DOSSIER 130 :

RIOZ FC 3 – MELISEY/ST BARTHELEMY 2 du 10/05/26 en Départemental 2 groupe B.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Melisey/St Barthélémy 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 POINT) à MELISEY/ST BARTHELEMY 2 pour en porter le bénéfice à RIOZ FC 3, score : RIOZ FC 3 = 3 ; MELISEY/ST BARTHELEMY 2 = 0.

Amende : 100€ à Melisey/St Barthélémy, amende doublée/4 derniers matches.

DOSSIER 131 :

PAYS LUXEUIL 2 – FOUGEROLLES 2 du 10/05/26 en Départemental 3 phase down groupe B.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe du Pays Luxeuil 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 POINT) au FC PAYS LUXEUIL 2 pour en porter le bénéfice à FOUGEROLLES 2, score : PAYS LUXEUIL 2 = 0 ; FOUGEROLLES 2 = 3.

Amende : 100€ au Fc Pays Luxeuil, amende doublée/4 derniers matches

DOSSIER 132 :

DAMPIERRE/LINOTTE - BREUREY du 10/05/26 en Départemental 4 phase down groupe B.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de Breurey ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 POINT) à BREUREY pour en porter le bénéfice à DAMPIERRE/LINOTTE, score : DAMPIERRE/LINOTTE = 3 ; BREUREY = 0.

Amende : 100€ à Breurey, amende doublée/4 derniers matches.

DOSSIER 133 :

GROUPEMENT JEUNES SAONOIS – LURE JS du 09/05/2026 en U15G Départemental 1.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District (hors délai)

L'équipe de Lure JS ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 POINT) à LURE JS pour en porter le bénéfice à l'ENTENTE GROUPEMENT JEUNES SAONOIS, score : GROUPEMENT JEUNES SAONOIS = 3 ; LURE JS = 0.

Amende : 100€ à Lure JS, amende doublée/4 derniers matches

MM. Claire Delpierre et Paul Madiot n'ont pas participé au débat et à la décision.

DOSSIER 134 :

FC 4 RIVIERES – ENTENTE PAYS LUXEUIL/ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT du 09/05/26 en U15G Départemental 3.

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe de l'entente Pays Luxeuil/St Loup Corbenay Magnoncourt ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 POINT) à l'ENTENTE PAYS LUXEUIL/ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT pour en porter le bénéfice au FC 4 RIVIERES, score : FC 4 RIVIERES = 3 ; ENTENTE PAYS LUXEUIL/ST LOUP CORBENAY MAGNONCOURT = 0.

Amende : 50€ au Fc Pays Luxeuil (club support entente), amende doublée/4 derniers matches

DOSSIER 135 :

GROUPEMENT JEUNES SAONOIS 2 – VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE du 09/05/26 en U15G Départemental 4 groupe B

Match non joué, suite à e-mail adressé au secrétariat du District.

L'équipe du Groupement Jeunes Saonois 2 ne s'est pas présentée à l'heure du coup d'envoi.

La Commission donne match perdu par forfait moins un point (- 1 POINT) au GROUPEMENT JEUNES SAONOIS 2 pour en porter le bénéfice à VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE, score : GROUPEMENT JEUNES SAONOIS 2 = 0 ; VESOUL AGGLOMERATION OLYMPIQUE = 3.

Amende : 50€ au Groupement Jeunes Saônois, amende doublée/4 derniers matches

Mr Paul Madiot n'a pas participé au débat et à la décision.

FORFAIT GENERAL :

La commission enregistre le forfait général ci-dessous :

U15G :

Entente Pays Luxeuil/St Loup Corbenay Magnoncourt (suite à trois forfaits simples : 28/02/26, 28/03/26 et 09/05/26).

Amende : 110€ au Pays Luxeuil (club support entente), amende doublée/4 derniers matches.

Feuille de Match Informatisée :

Conformément au statut financier, la commission enregistre les amendes relatives aux dysfonctionnements de la Feuille de Match Informatisée :

- **Journée du 8 mai 2026 :**

Néant

- **Journée du 09 et 10 mai 2026 :**

Non transmission de la FMI dans les délais :

Marnay (U18G)
Pays Luxeuil (Départemental 1)
Pays Minier (U15G)

Amende : 15€ à chaque club.

Tablette non utilisée/non fonctionnelle :

Breuches (Départemental 4)
St Loup/Corbenay/Magnoncourt (Départemental 2)

Amende : 25€ à chaque club.

Le Secrétaire de séance,
François FIDON

Le Président de séance, (pour dossier 133)
Dominique PRETOT

La Présidente, (sauf dossier 133)
Claire DELPIERRE

RAPPELS AUX CLUBS :

Seules les réserves confirmées par voie officielle (e-mail officiel du club enregistré dans foot clubs) seront prises en compte par la commission en application de l'article 186.1 des Règlements Généraux de la FFF.

Les forfaits doivent être déclarés par les clubs par courriel au secrétariat du District avant le samedi à 11H00.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.